

17 fév 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 17 février 2023](#)

Plan d'action en exécution de la conférence pour l'emploi 2021

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le plan d'action en exécution de la conférence pour l'emploi 2021.

Une conférence pour l'emploi a été organisée en septembre 2021 sur le thème « Fin de carrière harmonieuse ».

Un plan d'action a été élaboré sur la base des contributions des différentes parties prenantes, parmi lesquelles les partenaires sociaux, et des résultats des travaux menés lors de la conférence même.

Le plan d'action comprend les mesures suivantes :

- fonds sectoriels de pénibilité
- fin de carrière adoucie
- actualisation de la CCT n°103
- évaluation de la réduction groupe cible ONSS « réduction collective du temps de travail »
- places de stage d'intégration en entreprise
- volet formation du plan social
- mise à jour des CCT n°39 (introduction des nouvelles technologies) et n° 104 (plan pour l'emploi des travailleurs âgés)
- plans de formation et droit individuel à la formation
- monitoring des causes des pénuries de main-d'œuvre
- lutte contre les discriminations
- lutte contre le travail à temps partiel involontaire
- évaluation du cadre réglementaire en matière d'épargne carrière

Le Conseil des ministres a approuvé le plan d'action et a chargé le ministre du Travail de mettre en œuvre les différentes mesures qu'il contient en concertation avec les partenaires sociaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be